

SYNDICATS CGT des P.T.T des BOUCHES-DU-RHÔNE



avant



maintenant



demain ?

L'ouverture à tous c'est la fin de la Mutuelle des PTT

- C'est ce que veut la majorité du Conseil d'Administration National
- C'est ce que laisserait faire la majorité muette du Comité de Section des BdR s'il reste dans l'état actuel.

Les conséquences, **c'est la fin :**

- de la gestion par la mutuelle de nos dossiers Sécurité Sociale donc, d'abord remboursement sécu, ensuite seulement remboursement mutuelle.
- du Tiers payant tel que nous le connaissons
- des détachements d'agents pour le fonctionnement de la Mutuelle

Ce serait l'augmentation des cotisations puisqu'aujourd'hui le traitement des dossiers sécu par la Mutuelle dégage des ressources couvrant l'ensemble des dépenses du personnel travaillant à la Mutuelle.

**Si vous voulez conserver votre MUTUELLE PTT,
faire augmenter l'aide de l'administration,
Votez pour les candidats soutenus par la CGT**

DUPERRAY Jean
ANSALDI Henry
BESTAGNE Marie Hélène
BUCHACA André
FLOURET Georges
FRENEAU Bertrand
PAGANO Amédée
PIERA Claudine

Marseille CETIP
Marseille St Mauront CERI
Marseille CCP/CNE
Marseille CTPM
Marseille Centre de Tri
Marseille Sud CCL
Le Tholonet
DOT Provence Alpes

La preuve de ce que
nous avançons



**CONSULTATION DES MILITANTS
SUR L'AVENIR PRESTATAIRE
DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DES P.T.T.**

Q9

Dans le cadre de l'ouverture de la Mutuelle à de nouveaux membres, êtes-vous ?

- 1 - tout à fait hostile
- 2 - réservé
- 3 - favorable sous des conditions à définir
- 4 - tout à fait favorable
- 5 - sans opinion

à l'acceptation des personnels, des filiales ou des sociétés liées à notre Administration, mais dont le personnel peut être extérieur aux P.T.T.
(indiquez le n° de votre choix en marge)

Dans le cadre de l'ouverture de la Mutuelle à de nouveaux membres, êtes-vous ?

- 1 - tout à fait hostile
- 2 - réservé
- 3 - favorable sous des conditions à définir
- 4 - tout à fait favorable
- 5 - sans opinion

à l'acceptation de toute personne qui le demanderait à condition qu'elle soit parrainée par un membre participant, agent des P.T.T.
(indiquez le n° de votre choix en marge)